



# Conseil d'administration

344<sup>e</sup> session, Genève, mars 2022

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Segment du personnel

Date: 11 mars 2022

Original: anglais

Douzième question à l'ordre du jour

## Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT

### Composition du Tribunal

1. Aux termes de l'article III de son Statut, tel que modifié pour la dernière fois par la Conférence internationale du Travail à sa 109<sup>e</sup> session en juin 2021 <sup>1</sup>, le Tribunal administratif comprend sept juges nommés pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois. Conformément aux mesures transitoires adoptées par la Conférence aux fins de la mise en œuvre des derniers amendements apportés au Statut du Tribunal, les juges nommés avant juin 2021 pourront, au terme de leur mandat en cours, être nommés à nouveau pour un mandat non renouvelable de sept ans.
2. La composition actuelle du Tribunal est la suivante:
  - M. Michael F. Moore (Australie), Président: mandat arrivant à son terme en juillet 2028;
  - M. Patrick Frydman (France), Vice-président: mandat arrivant à son terme en juillet 2022;
  - M<sup>me</sup> Rosanna De Nictolis (Italie): mandat arrivant à son terme en juillet 2026;
  - M. Clément Gascon (Canada): mandat arrivant à son terme en juillet 2026;
  - M. Jacques Jaumotte (Belgique): mandat arrivant à son terme en juillet 2026;

<sup>1</sup> ILC.109/Résolution X.

- Sir Hugh A. Rawlins (Saint-Kitts-et-Nevis): mandat arrivant à son terme en juillet 2028;
  - M<sup>me</sup> Hongyu Shen (Chine): mandat arrivant à son terme en juillet 2026.
3. Quatre des sept juges siégeant actuellement au Tribunal (M<sup>me</sup> De Nictolis, M. Gascon, M. Jaumotte et M<sup>me</sup> Shen) ont été nommés pour la première fois en juin 2021 pour un mandat de cinq ans chacun. Dans le même temps, deux juges nommés avant juin 2021 (M. Moore et Sir Hugh Rawlins) ont été reconduits dans leurs fonctions pour un mandat supplémentaire non renouvelable de sept ans <sup>2</sup>.
  4. Le mandat d'un autre juge nommé avant juin 2021, M. Patrick Frydman, arrive à expiration en juillet 2022. M. Frydman s'étant déclaré disposé à continuer d'exercer sa charge de juge du Tribunal, le Directeur général, après consultation du bureau du Conseil d'administration, souhaite proposer de le reconduire dans ses fonctions pour un mandat supplémentaire non renouvelable de sept ans.

## ► **Projet de décision**

---

5. **Le Conseil d'administration décide de proposer à la Conférence internationale du Travail d'adopter le projet de résolution ci-après:**

**La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,**

**Décide, en vertu de l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, tel que modifié le 17 juin 2021, et des mesures transitoires adoptées pour son application,**

**de reconduire M. Patrick Frydman (France) dans ses fonctions de juge du Tribunal pour un mandat supplémentaire non renouvelable de sept ans.**

---

<sup>2</sup> ILC.109/Résolution XI.